



Vendredi 12 mars 2021
A 20 heures 30 Salle de Deyras

Présents (14) : Alain MESBAH SAVEL, Agnès OREVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Daniel SAPET, Axel CABLÉ, Jean-Marc COULAUD, Tanguy ANTRESSANGLE, Isabelle JUNIQUE, Jessica MOTTIN (arrivée à 22h00), Bernard MINODIER, Patrick MARGAND, Bernard-Régis MAGNOULOUX

Absent excusé (1) : Catherine Gauthier (pouvoir à Agnès OREVE)

Secrétaire de séance : Patrick MARGAND

1. Ordre du jour

Participations aux frais scolaires pour Etables – année 2019-2020 (Sylvain BOSC)

Avenant à la convention pour 3 élèves CM1, CM2 et CE2

Coût de revient 504,35 €/élève soit 1513,05 €

Voté à 13 voix pour et 1 voix contre

La mairie d'Etable octroie des subventions pour les sorties scolaires 2020-2021 et demande à la mairie de Saint-Victor de participer pour 4 élèves :

- 47 €/élève soit 188 €

Voté à 10 voix pour et 4 voix contre

Participations aux frais scolaires pour Lemps – année 2019-2020 (Sylvain BOSC)

Avenant à la convention pour 4 élèves 2xCE1, 1xCP et 1xpetite section :

- 863,69 €/élève soit 3454,75 €

Voté à 13 voix pour et 1 voix contre

Pour les sorties scolaires organisées les subventions sont établies comme suit :

- 47€/élève (CE1) et 40 €/élève (CP et maternelle) soit un total de 174 €

Voté à 10 voix pour et 4 voix contre

ARCHE Agglo convention de soutien technique aux communes (Agnès OREVE)

Voté à 14 voix pour

Arche Agglo nous propose de signer une convention pour pallier l'absence ou l'insuffisance de la commune en matière de voirie et de ses dépendances. Cette convention concerne aussi l'entretien annuel des voiries.

Les tarifs sont fonction des domaines et des montants occasionnés par les travaux engagés.

Le soutien technique permet de bénéficier d'un prêt de matériels tels que la nacelle et de la mise à disposition de personnels avec des compétences spécifiques (conseils techniques, administratifs, établissement marchés de voiries, métrage, cubage).

Mutuelle solidaire pour les habitants de la commune (Sylvain BOSC)

Voté à 14 voix pour

Convention passée par la Mairie avec plusieurs mutuelles pour tous les habitants de St-Victor qui n'ont pas de mutuelle. Cette convention permettra à tous les habitants de la commune, ne bénéficiant pas de complémentaire santé, d'avoir un tarif préférentiel avec des mutuelles conventionnées. Les personnes intéressées devront se présenter en mairie pour que les compagnies de mutuelle soient autorisées à les contacter.

Mutuelle complémentaire pour employés communaux (Sylvain BOSC)

Question ajournée car nécessitant un avis du Comité Paritaire Technique qui se tiendra à Aubenas en Juin.

Vidéoprotection (Agnès OREVE)

Voté 3 pour, 10 contre, 1 abstention

Proposition de l'installation d'une vidéo protection sur la commune composée de plusieurs caméras et d'un serveur d'enregistrement (détails dans le CR du conseil municipal précédent). Une élue mentionne que le dispositif pourrait être utile pour élucider des affaires graves (crimes). Plusieurs élus se questionnent sur la pertinence du projet au regard des coûts mis en jeu (investissement mais aussi entretien) et de son intérêt en commune rurale. Mention est faite qu'il sera possible d'aborder le sujet à nouveau ultérieurement.

Groupement de commande SDE07 (Daniel SAPET)

Voté à 14 voix pour

Aujourd'hui, la commune bénéficie du tarif réglementé d'EDF.

Le SDE07 propose de négocier les tarifs pour les différentes communes membres du syndicat. (213 à ce jour). Il est possible d'adhérer à ce groupement d'achat tout en conservant le tarif réglementé jusqu'en 2023 (lorsque la loi concernant la fin de ce tarif sera votée).

Les avantages de cette adhésion :

- Bénéficier de leur logiciel « Alfred » qui permet de connaître les consommations pour chaque point de livraison (environ 19 sur Saint-Victor),
- De bénéficier le plus rapidement possible des tarifs négociés, le moment venu, ce qui ne sera pas le cas des communes ayant rejoint le groupement tardivement.

Cette adhésion au groupement d'achat a un coût d'environ 153 €/an.

Il n'est actuellement pas avantageux de basculer au tarif négocié car il est 15% plus cher que le tarif réglementé.

Régularisation foncière Grenouillat (Alain MESBAH-SAVEL)

Voté à 14 voix pour

La régularisation concerne une parcelle de 1m² dont l'opération n'a pas été réalisée en 2019. La mairie doit acheter ce morceau de terrain, car elle est attribuée au domaine public communal, à Mme Viala pour 7,50 € (hors frais d'acte notarié).

Chemin de Daronnat (Alain MESBAH-SAVEL)

Voté à l'unanimité

Demande de déplacement du chemin communal de Daronnat en échange d'une parcelle privée voisine.

L'échange sera effectué avec Mme Christine Fredout et M. Laurent Sapet.

2. Questions diverses :

Robot de la piscine (Fabienne FROMENTOUX)

Demande de remplacement du robot de la piscine à l'étude car réparation trop chère.

Devis de voiries en prévision des chantiers 2021 (André VICTOURON)

Place de la Bise : 55 294 €

Voie communale de la Vierge à Deyras : 2 142,60 €

Château de Mantelin : 1 655 €

Voie communale de Freychuret : 10 564 €

Chauffage salle de Pouyol (Daniel SAPET)

Le changement du brûleur (3 950 €) permettra de rallonger la vie du chauffage (environ 7 ans) au lieu de changer l'ensemble par une chaudière à condensation beaucoup plus chère et demandant beaucoup trop de temps pour la mise en place.

Voté à l'unanimité

Chauffage pour le café de la fontaine (Daniel SAPET)

Devis pour l'étude par le SDE07 de la mise en place d'un chauffage commun permettant de chauffer plusieurs bâtiments de la commune à partir de son installation dans le sous-sol du Café de la Fontaine. Prise en charge de 50% du prix de l'étude par le SDE07.

Information sur Quelque p'Arts (Isabelle JUNIQUE)

Le Secteur Ouvert des arts de la Rues (SOAR) organise des spectacles de rues pour les communes qui adhèrent.

Une première année à 3 000 € et les suivantes à 5 000 € /an pour pouvoir conduire « *des actions transversales par laquelle l'art et la culture deviennent des moteurs essentiels du développement local et social* ». L'inspiration vient des lieux dans lesquels les animations sont réalisées en collaboration avec les habitants du village.

Pouyol avec les gîtes se prêterait bien à l'organisation de telles animations.

Absence de loyer Mme Luquet (Agnès OREVE)

Un bail pour local professionnel à côté de la maison des associations a été signé en 2016. Le loyer, sans les charges, était gratuit durant 1 an mais l'avenant, clairement stipulé dans le bail, n'a jamais été rédigé au bout d'un an en 2017 pour lui demander un loyer comme cela était prévu.

Proposition de loyer (425 €) sans effet rétroactif. Le loyer pourra éventuellement être partagé entre plusieurs personnes souhaitant disposer d'un local pour des soins.

Information Arche Agglo (Agnès OREVE)

Budget en déficit de plus de 6 millions €. Notamment, coûts élevés liés aux travaux d'assainissement pour plusieurs communes n'ayant pas réalisé de travaux avant le regroupement. Et moins de recettes du fait de la pandémie depuis l'année dernière. Budget prévu en coupe sur 2021.

Emprunt de 3,5 millions € pour cette année.

Information « Vaccibus » (Agnès OREVE)

Mr et Mme Bonijoly (médecins), de l'association La Vanaude, ont acquis un autobus et proposent de le transformer pour la vaccination. Demande de participation aux communes du Nord Ardèche.

Passage de l'Apave, diagnostics maison de la Fontaine, démarrage des travaux à la piscine (Jean-Marc COULAUD)

- L'Apave a fait une visite des bâtiments communaux et a besoin d'une personne pour l'accompagner, lister les travaux et faire faire des devis si nécessaire.

Jean-Marc COULAUD et Bernard MINODIER se proposent pour accompagner le technicien de l'APAVE.

- Le diagnostic sur l'amiante pour la maison de la Fontaine démarre lundi 15 mars.
- Travaux de la piscine – elle doit être vidée fin mars pour démarrage des travaux mi-avril

Lavoir (Alain MESBAH-SAVEL)

L'analyse de l'eau du lavoir a révélé un taux de plomb très élevé (273,2 µg/l au lieu de 10 µg/l).

Un affichage « Eau non potable » sera mis en place.

Une analyse sera effectuée en amont de la source pour déterminer si la contamination provient de la source ou des tuyaux.

La voirie de Lachaux (Alain MESBAH-SAVEL)

Des travaux sont nécessaires pour rendre la voirie plus résistante aux passages des poids lourds.

La voirie appartient à Arche Agglo qui demande que St-Victor accepte la rétrocession car elle est traversante mais il n'y a pas d'obligation...Donc en l'état, il n'est pas question que la commune accepte la rétrocession avant que les travaux soient réalisés par Arche Agglo.

Garage de Monsieur Besseas (Alain MESBAH-SAVEL)

L'acquisition de ce garage est nécessaire pour pouvoir créer la route qui mènera à la maison de la fontaine et permettra à tout véhicule d'y accéder.

La surface du garage est de 60 m² sur 135 m² de terrain – Le prix de la vente est de 25 000 € mais le toit a de l'amiante donc proposition a été faite au propriétaire de la désamianter avant la vente (proposition acceptée par le propriétaire).

Devis pour le cimetière (Alain MESBAH-SAVEL)

Des travaux sont envisagés pour la création de séparations au niveau du cimetière neuf afin de délimiter les parcelles sur la longueur. Montant du devis : 13 000 €

L'eau pluviale des Clots (Alain MESBAH-SAVEL)

L'objectif est d'obtenir une servitude sur le terrain de Dylan Forite (photos, métrage pour l'avocate) afin de capter l'eau du puit perdu réalisé au moment de la construction du lotissement des Clots.

Bouche à incendie à Just à installer (Alain MESBAH-SAVEL)

Coût de l'installation d'une bouche à incendie : 2 500 €

Conséquences des travaux du pont de Duzon (Alain MESBAH-SAVEL)

Mise en place d'un arrêté de circulation, en continuité de celui pris à Colombier pour empêcher les camions de passer par la route menant de Colombier à Deyras (route de la Daronne) sauf pour la desserte locale de 2 fermes (camions coincés). Fermeture pour travaux au pont de Duzon pour une période de 7 mois (du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 1^{er} avril 2022).

Informations : Il y a actuellement beaucoup de demandes de permis de construire sur la commune.

Fin du Conseil municipal

Prochain Conseil Municipal le 2 avril 2021